

MUNICIPALITÉ SAINT-CÉLESTIN (PAROISSE)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Séance spécial

Est par les présentes, donné par le soussigné Donald Brideau

Directeur général & greffier trésorier, de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse) que lors d'une séance spéciale du conseil de cette municipalité, qui sera tenue le treizième jour du mois de décembre 2022, à 19 h 45, au lieu ordinaire des séances, soit au 500 rue Marquis, Saint-Célestin, les membres de ce conseil discuteront des points suivants;

1. Ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Règlement # 2022-11
 - 3.1 Avis de motion
 - 3.2 Dépôt du projet de règlement pour l'adoption du règlement # 2022-11 pour déterminer les taux de taxes pour l'année 2023
4. Adoption du taux d'intérêt sur comptes de taxes 2023
5. Diffusion du budget
6. Club des Baroudeurs - VTT
7. Levée de la séance

Donné à Saint-Célestin (paroisse), ce 08^e jour du mois de décembre 2022



Directeur général & greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, Donald Brideau, RÉSIDENT À Nicolet, DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Célestin (paroisse) CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE, AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS, EN :

EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE 08 DÉCEMBRE 2022 ENTRE 9:00 ET 12:00 HEURES,

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 08 DÉCEMBRE 2022.



Directeur général & greffier trésorier